



Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024



ENDURO CARPE 2014

Règlement

Le plus grand poids de poissons pêchés désignera l'équipe gagnante de la compétition et définira le classement général, (seules les carpes miroir, commune ou cuir ainsi que les amours blancs compteront pour la pesée). En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de poissons pris.

Une vérification des cartes de pêche sera effectuée lors du tirage au sort des postes. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte responsable.

- Deux postes seront tirés au sort par équipe est un sera choisi.
- Equipe de deux pêcheurs : **3 cannes par poste**, 1 hameçon simple par canne, seulement autorisées les cannes à carpes. Présence obligatoire d'un pêcheur sur le ring en permanence.
- Tapis de réception et sacs de conservation par équipe sont obligatoires.
- Seules les esches végétales sont autorisées (bouillettes, graines, pellets). Esches animales strictement interdites.
- Le sondage ne pourra pas s'effectuer avant le début de l'épreuve.
- Les lignes sont tendues uniquement à l'intérieur du ring et dans l'axe des bannières.
- Si vos lignes gênent une équipe concurrente lors d'une prise, **nous comptons sur votre fair-play, pour les lever dans la bonne humeur.**
- Interdiction de se faire aider par une personne étrangère à l'équipe, à l'exception de la mise à l'épuisette d'un poisson qui pourra être effectuée uniquement par un participant de l'épreuve ou par un commissaire en cas d'absence de l'équipier.
- La prise et la mise à l'épuisette ne peuvent être effectuées que de l'intérieur du ring.
- L'entrée dans l'eau est autorisée à hauteur de bottes.
- Lors de la pesée, le poisson doit être manipulé avec le plus grand soin puis relâché dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions. Tout poisson abîmé, du fait de négligence du pêcheur ne sera pas comptabilisé.
- Tout poisson mort du fait de grande négligence d'un concurrent disqualifiera immédiatement l'équipe.
- Pesée toute la journée, si prise d'un amour blanc contactez les commissaires.
- Tout poisson ferré avant le signal de la fin de l'épreuve sera comptabilisé à condition d'être mis au sec dans les 15 mn après le signal.

- Amorçage obligatoire depuis l'intérieur du ring, l'amorçage n'étant pas limité, à vous de rester raisonnable.
- La catapulte, le canon, les bateaux et bateaux radiocommandés, tous les échosondeurs sont interdits pour l'amorçage et pour la pêche.
- En cas d'orage, arrêt immédiat de l'épreuve avec interdiction de sortir les cannes de l'eau (même en cas de départ). La compétition reprendra dès le nouveau signal.
- Interdiction de faire du bruit et du feu sur les berges (seuls les réchauds sont autorisés).
- **Après l'épreuve vos emplacements devront rester propres.** Deux sacs poubelles seront remis à chaque équipe : un pour le verre, l'autre pour les déchets.
- **L'ébriété n'est pas une condition essentielle** à la convivialité, comme pour l'amorçage soyez raisonnable. Respectez la tranquillité des autres concurrents, celle du public que vous rencontrerez et le bon déroulement de l'épreuve.

NOUS N'HESITERONS PAS A DISCALIFIER UNE EQUIPE

En cas de disqualification d'une équipe la Fédération des Bouches-du-Rhône ne remboursera pas les frais d'inscription, ni les frais engagés.

Le fait de s'engager implique le respect total du règlement. Tout point litigieux sera réglé par les organisateurs.

Au delà de l'esprit de compétition, nous comptons sur vous pour faire prévaloir un véritable esprit de convivialité.

La Fédération des Bouches-du-Rhône se dégage de toute responsabilité en cas de vol et de dégradation de votre matériel ainsi que de vos véhicules.

L'enduro carpe ne pourra avoir lieu qu'avec un minimum de 10 équipes participantes, soit 20 pêcheurs.

La clôture des inscriptions sera le **vendredi 17 octobre 2014**.

Toute inscription annulée dans un délai inférieur à 3 jours de la compétition ne sera pas remboursée.

Le Président

Luc ROSSI



ENDURO CARPE DU 24, 25, 26 OCTOBRE 2014 - PROGRAMME

Vendredi 24 :

09h30 - Accueil des participants.

10h00 - Tirage au sort et attribution des postes.

11h00 - Début de la compétition.

Dimanche 26 :

10h00 - Fin de la compétition.

11h00 - Résultats officiels - remise des lots.

12h00 - Apéritif et repas offert à chaque concurrent

Inscription :

130,00 € par équipe

+ DE 4000, 00 € de lots

Tous les participants seront primés

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte

Règlement :

Veillez libeller vos chèques à l'ordre de la FDAAPPMA 13

Nous communiquer les coordonnées complètes des deux pêcheurs (adresses, tel, mail) **et bien sur votre carte de pêche.**

Adresse :

Fédération de pêche des Bouches-du-Rhône

8 parc d'activités de Bompertuis

avenue d'Arménie

13120 GARDANNE

Clôture des inscriptions le vendredi 17 octobre 2014. Règlement par chèque reçu faisant foi.

Toute inscription annulée dans un délai inférieur à 3 jours de la compétition ne sera pas remboursée.

